Division politique II p.B.15.21.Argentine -LU/DN

Berne, le 21 janvier 1993

ARGENTINE: PROFIL DU PAYS ET DES RELATIONS BILATERALES

1. Généralités

La République Argentine s'étend sur presque tout le territoire de l'Amérique du Sud en dessous du Tropique du Capricorne et à l'est des Andes. Sa superficie est de 2'766'889 km2 (environ 66 fois la Suisse) et sa population est estimée à plus de 32 millions d'habitants. Plus de 90% de sa population est de souche européenne, en particulier d'ascendance italienne et espagnole, et le 80% réside dans des centres urbains.

La capitale, Buenos Aires, et sa région métropolitaine, concentrent, avec leurs 10 millions d'habitants, près du tiers de la population du pays.

L'Argentine est une **république présidentielle**, dotée d'un parlement (congrès) bicaméral. Le Chef de l'Etat, le Président Carlos Saul Menem, entré en fonction le 8 juillet 1989, est également le Chef du Gouvernement.

Bref historique

Après le 31 octobre 1983, date de l'élection du Président R. Alfonsin, l'Argentine semble enfin avoir retrouvé une certaine stabilité politique qu'elle n'avait pas connue depuis la déposition du Président Peron en 1955. Le Président Alfonsin, en effet, est le seul président à avoir réussi à mener à bien son mandat confié par l'électorat, ce qui n'était plus arrivé en Argentine depuis les années 40. Les régimes militaires des généraux Videla (1976-1981) et Galtieri (1981-1983) ont été caractérisés par une répression politique féroce et par de graves violations des droits de l'homme, avec de nombreux emprisonnements, tortures et autres crimes politiques commis par les forces armées. Le nombre des "disparus" après le coup d'Etat de 1976 est évalué à une dizaine de milliers de personnes. Cette politique violente a efficacement éliminé toute opposition armée en 1978 déjà. La situation économique s'est dégradée à la limite du soutenable.

L'échec de l'invasion des Iles Falkland (Malouines) en 1982, manoeuvre qui visait plutôt à distraire l'attention de l'opinion publique des problèmes nationaux, a abouti au discrédit total des forces armées. Cette guerre eu pour conséquence la rupture des relations diplomatiques avec le Royaume-Uni. Le Général Galtieri fut forcé de démissionner après la défaite et, l'année suivante, il fut condamné à la détention sur recommandation d'une commission militaire d'enquête. Plusieurs officiers furent également jugés et condamnés pour corruption et assassinat. En août 1983, le régime approuva la Loi de Pacification Nationale, qui accordait l'amnistie pour les crimes politiques commis pendant les 10 années précédentes.

Une des premières mesures introduites par le Président Alfonsin fut une réforme en profondeur des forces armées, qui conduisit à la mise à la retraite de plus de la moitié des



membres du haut commandement militaire. Il révoqua la Loi de Pacification Nationale et ordonna le jugement des membres des "juntas" qui se succédèrent entre 1976 et 1983, pour des crimes tels que torture, assassinat et enlèvement. La découverte de fosses communes contenant les corps de "disparus" renforça l'opposition publique au régime militaire en place jusqu'en 1983. L'épuration des hautes sphères de l'armée atteignit son point culminant en 1987, avec l'approbation de la "Loi du point final" par le Parlement; il s'agissait d'une forte condamnation des violations des droits de l'homme qui avaient eu lieu sous la dictature militaire. Cette mesure provoqua une série d'insurrections dans les garnisons de l'armée.

Entretemps, le chaos économique devenait toujours plus difficile à maîtriser. L'inflation élevée poussa le Gouvernement à créer, en 1985, une nouvelle monnaie, l'Austral, qui équivalait à 1000 pesos anciens (environ 0.80 US\$). Le plan austral, lancé la même année, devait permettre de maintenir la croissance tout en maîtrisant l'inflation. Il échoua à cause d'une absence de rigueur qui fit déraper les prix par excès de demande. Ce fut la reprise de l'hyperinflation. En septembre 1987, les élections législatives virent la défaite du parti du Président Alfonsin, l'UCR, qui perdit la majorité absolue au congrès, probablement en raison des mesures d'austérité introduites 2 mois auparavant. Après les élections, un nouveau plan des prix et des salaires vint renforcer ces mesures, dans l'espoir d'inverser la tendance au déclin économique, à nouveau sans succès. Le Gouvernement fut, en effet, forcé de libérer les prix de janvier à mars 1988 pour permettre un réajustement obligatoire. L'inflation reprit son envolée et, en août 1988, le plan "Primavera" fut lancé. Axé sur le contrôle des prix, ce plan comprend une ouverture des frontières pour comprimer les prix. Une dévaluation de la monnaie devait en outre favoriser les exportations et freiner les importations. En vain, la spirale inflationniste semblait incontrôlable. Les échecs répétés des plans économiques de M. Alfonsin poussèrent les Argentins à voter pour le candidat péroniste, M. Menem, en mai 1989. Arrivé au pouvoir avec une campagne empreinte de populisme, M. Menem a fini par adopter une politique opposée à celle de son discours électoral et à celle du péronisme en général. Il a repris largement le programme de son adversaire, M. E. Angeloz (descendant d'immigrés suisses) du parti UCR, qui proposait de larges privatisations visant à équilibrer le budget de l'Etat, ainsi que de sévères mesures d'austérité.

L'ère Menem

Outre les privatisations, M. Menem a introduit une réforme fiscale comprenant la TVA et la quasi liberté des salaires et du change. M. Menem a également introduit une mesure de compression de la masse monétaire par échange de la dette intérieure en bons amortissables sur 10 ans et remboursables en dollars. L'inflation mensuelle, malgré les progrès, reste cependant toujours relativement élevée (17,5% en 1992). Dans le domaine économique extérieur, on notera l'accord signé entre l'Argentine, le Brésil et le Paraguay pour la création d'un grand marché intérieur (MERCOSUR). M. Menem semble vouloir cultiver de très bonnes relations avec les Etats-Unis et avec l'ensemble des pays occidentaux. Il a soutenu l'Initiative Entreprise pour les Amériques du Président Bush (cette très ambitieuse initiative est restée lettre morte); il a aussi renoué avec le Royaume-Uni (en février 1990) et déployé des contingents (très réduits) en soutien des forces occidentales dans le Golfe persique en 1991. A la fin 1991, l'Argentine a abandonné le Mouvement des pays non-alignés.

Sur le plan des relations avec l'armée, M. Menem s'efforce d'aboutir graduellement à une réconciliation entre la société et les militaires, afin de limiter les possibilités d'intervention des militaires dans les affaires politiques. Pour atteindre ce but, il a accordé l'amnistie à de nombreux officiers qui avaient été inculpés pour violation des droits de l'homme.

Son style de gouvernement est l'objet de critiques, dans le sens qu'il est accusé de gouverner par décret ou par décision présidentielle, faisant souvent abstraction du Parlement. Il prétendrait que c'est la seule façon de faire passer ses mesures d'austérité, car la société argentine, appauvrie comme elle l'est, ne semble pas pouvoir tolérer davantage de privations. Il aspire à pouvoir modifier la constitution du pays, notamment en ce qui concerne l'élection du Président : selon la constitution actuelle, un Président n'a pas le droit de se présenter aux élections à la fin de son mandat, mais doit être succédé par un autre candidat. Or, M. Menem aurait apparemment l'intention de briguer un deuxième mandat en 1995.

Un obstacle sur son chemin réside dans le fait que, pour obtenir l'amendement constitutionnel nécessaire pour son éventuelle réélection, M. Menem devrait compter sur l'appui d'au moins deux tiers des députés au Parlement. Ayant à l'esprit les élections législatives de septembre 1993, le Président a annoncé, d'une manière spectaculaire, un "Plan social" de 1,8 mia. de dollars en faveur des couches de la population les plus défavorisées. Ce plan constitue un revirement par rapport à sa politique de réformes économiques centrée sur l'austérité, qui lui avait procuré tant de faveurs à l'étranger. La popularité du Président à l'intérieur du pays est toutefois ternie par le fait que sa politique économique bénéficié aux classes sociales les plus aisées. Le parti du Président Menem pourrait bien obtenir, grâce au "Plan social", le raz-de-marée électoral recherché. Il n'en reste pas moins que la politique économique poursuivie avec succès jusqu'ici pourrait perdre sa crédibilité vis-à-vis des créanciers et investisseurs étrangers.

2. Relations bilatérales

Les relations entre la Suisse et l'Argentine sont anciennes : elles remontent à la désignation, en 1834, il y a plus de 150 ans, d'un premier représentant des autorités helvétiques à Buenos Aires.

La Suisse et l'Argentine entretiennent traditionnellement des liens d'amitié et de compréhension mutuelle, et leurs relations, étroites dans de nombreux domaines - politique, économique, culturel, scientifique, technique - ont pris un nouvel essor depuis le retour de l'Argentine à la démocratie, en 1983.

Ces relations se sont développées au fil des ans, sur le plan officiel comme sur le plan privé. Les échanges entre les deux gouvernements, qui se sont intensifiés ces deux dernières années, sont réguliers.

En ce qui concerne les **relations diplomatiques et consulaires**, il y a lieu de relever qu'après la nomination d'un premier Consul en 1834, la Suisse a ouvert en 1891, à Buenos Aires, une Légation qui fut élevée au rang d'Ambassade en 1957. L'actuel Ambassadeur de Suisse en Argentine est M. Karl Fritschi.

Pour sa part, la République Argentine a accrédité le Chef de la délégation à Rome auprès du Conseil fédéral dès 1911. En 1918, elle ouvrit à Berne une Légation, laquelle fut élevée au rang d'Ambassade en 1957. Madame Susana Ruiz Cerutti, Ambassadeur d'Argentine en Suisse, a présenté ses lettres de créance le 30 novembre 1989 au Conseil fédéral.

La Suisse a représenté les intérêts du Royaume-Uni en Argentine depuis le 2 avril 1982, jusqu'à la reprise, en 1990, des relations diplomatiques entre ces deux pays.

Des relations économiques étroites et multiples, traditionnellement bonnes, existent de longue date entre l'Argentine et la Suisse.

L'Argentine est l'un de nos partenaires commerciaux principaux en Amérique latine. La Suisse importe essentiellement des produits agricoles et exporte principalement des produits chimiques et pharmaceutiques, des machines et appareils, des montres. En 1991, nos exportations vers l'Argentine s'élevaient à 206 millions de francs, nos importations à 156 millions. La Suisse figure au 3ème rang des investisseurs en Argentine et ses investissements sont estimés à 430 millions de francs.

Une Chambre de Commerce suisse en Argentine et une Chambre de Commerce argentine en Suisse participent activement et depuis de nombreuses années à l'essor des relations économiques entre les deux pays.

Sur le plan culturel, les relations entre la Suisse et l'Argentine ont toujours été très intenses, grâce au rayonnement culturel de ce pays qui a toujours intéressé les artistes et hommes de culture suisses. Des périodes moins favorables se sont vérifiées toutefois pendant la dictature militaire. Plus récemment, ces relations souffrent du déclin économique de l'Argentine.

3. Colonie suisse

La colonie suisse d'Argentine, résultat d'une immigration qui commença au milieu du XIXe siècle, est la plus importante en Amérique latine puisqu'elle compte quelque 13'600 personnes immatriculées à l'Ambassade (dont 12000 ont la double-nationalité). Certaines d'entre elles contribuèrent grandement à l'essor des relations entre les deux pays.

Une trentaine de sociétés suisses sont actives en Argentine, coiffées par une Fédération des associations suisses en Argentine.

Le nombre des ressortissants argentins en Suisse était de 1319 en 1992.

4. Visites bilatérales

En Argentine

1969 : Conseiller fédéral Schaffner 1981 : Secrétaire d'Etat Probst 1984 : Conseiller fédéral Aubert 1985 : Secrétaire d'Etat Brunner 1986 : Secrétaire d'Etat Sommaruga 1988 : Conseiller fédéral Delamuraz

1990 : Secrétaire d'Etat Jacobi

1992 : Ambassadeur Imboden, Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux

En Suisse

1986 : M. Dante Caputo, Ministre des affaires étrangères

1986: Secrétaire d'Etat J. Sabato

1987: Président Alfonsin

1991 : M. Guido di Tella, Ministre des affaires étrangères

5. Accords bilatéraux

La Suisse et l'Argentine ont conclu les accords bilatéraux suivants :

- Convention d'extradition des criminels du 21 novembre 1906
- Echange de notes sur l'imposition des entreprises de navigation aérienne et maritime du 13 janvier 1950
- Accord relatif aux transports aériens réguliers du 25 janvier 1956
- Accord commercial du 25 novembre 1957
- Accord sur le rééchelonnement de dettes argentines du 12 avril 1991
- Déclaration d'intention sur la coopération économique du 12 avril 1991
- Accord sur le rééchelonnement de dettes argentines du 16 juin 1992
- Accord concernant la promotion et la protection réciproques des investissements du 21 avril 1991